

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

**LES
FONDS
EURO
PÉENS
JUSQU'EN
2027** UN PEU PLUS
PRÈS DES ÉTOILES !

www.europe-en-normandie.eu



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE

DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE SOUTIEN DE VOS PROJETS S'OUVRENT EN NORMANDIE !

Avec plus d'1 milliard d'euros pour la période 2021-2027, pour la Normandie, les fonds européens visent à accélérer le développement économique, écologique et équilibré du territoire normand.

Les principales priorités retenues pour chacun des fonds s'inscrivent dans la continuité de celles des programmes normands précédents, mais présentent aussi de nombreuses nouveautés et simplifications. La Normandie bénéficie aussi dorénavant du nouveau fonds pour une transition juste, qui vise à atténuer les impacts de la transition vers la neutralité climatique.

FSE+
Fonds Social Européen

189 M€

85 M€

104 M€
État - DREETS

Détail page 3

FEDER
Fonds Européen de Développement Régional

388 M€



Détail page 4/5

FTJ
Fonds pour une Transition Juste

146,9 M€

103 M€

43,9 M€
État - DREETS

Détail page 6/7

FEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

409,7 M€*



Détail page 8/9

FEAMPA
Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

26 M€



Détail page 9/10

FSE+

189

Le **Fonds Social Européen (FSE+)** s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Il soutient les projets qui améliorent les niveaux de qualification, la qualité des formations, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

Les fonds FSE+ sont gérés à la fois par la Région Normandie et par l'État, en fonction des thématiques.



VOLET RÉGION :

ORIENTATION, RACCROCHAGE SCOLAIRE ET FORMATIONS QUALIFIANTES

85 M€

- ▶ **Systèmes d'éducation et de formation** : outils et actions d'information et d'accompagnement des publics sur la connaissance des métiers et des formations associées etc. **New 25 M€**
- ▶ **Participation des jeunes à la formation initiale** : actions de rattachement ou remédiation, sécurisation des parcours des apprentis etc. **New 11 M€**
- ▶ **Accès des publics en recherche d'emplois à des parcours qualifiants, adaptation de l'offre de formation et d'orientation et anticipation des besoins en compétences des entreprises...** **49 M€**

VOLET ÉTAT :

EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

104 M€

- ▶ **Insertion socioprofessionnelle** des personnes les plus éloignées du marché du travail, des plus vulnérables et des exclus. **New** inclusion sociale **65,6 M€**
- ▶ Renforcement de l'**accès à l'emploi des jeunes** et de leur **employabilité 25,5 M€**
- ▶ Amélioration des **compétences des salariés** et des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour anticiper et accompagner les mutations économiques. **New** formation des équipes éducatives **10,8 M€**
- ▶ **Marché du travail** créateur d'emplois accessibles à tous et un **environnement professionnel** inclusif et sain **0,5 M€**
- ▶ **Aide matérielle aux plus démunis** **New 0,55 M€**
- ▶ **Innovation sociale** et essaimage de dispositifs innovants **New 1 M€**

*202,6 M€ pour la programmation PSN PAC 2023-2027 et 207,1 M€ pour la programmation 2021-2022 et le plan de relance européen.

New Nouveau type d'action éligible pour la programmation 2021-2027.

FEDER 388

Le **Fonds Européen de Développement Régional** (FEDER) s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Il soutient les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des régions. Les 388 M€ de FEDER sont intégralement gérés par la Région Normandie.

RECHERCHE, INNOVATION, COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET NUMÉRIQUE

155,4 M€

- **Renforcement des capacités de recherche et d'innovation et collaborations public/privé 91,6 M€**
- **Numérisation au bénéfice des citoyens, du territoire et de l'ensemble de ses acteurs 21 M€** **New** soutien aux stratégies sectorielles et territoriales de transformation numérique et au développement des infrastructures mutualisables de données.
- **Croissance et compétitivité des entreprises, avancement et modernisation technologiques 42,8 M€** **New** soutien aux actions d'anticipation, mutation et intelligence économique.

TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

123 M€

- **Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre : service public d'accompagnement à la rénovation énergétique** **New 42,5 M€**
- **Énergies renouvelables et de récupération 36,5 M€**
- **Adaptation au changement climatique, prévention des risques** **New** projets pilotes de réimplantation d'activités économiques ou bâtiments et animation territoriale **10 M€**
- **Transition vers une économie circulaire** **New** modernisation et optimisation du parc de traitement de déchets, projets d'économie circulaire très structurants etc. **10 M€**
- **Protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes en milieu urbain et réduction de la pollution 24 M€**



New Nouveau type d'action éligible pour la programmation 2021-2027.

New MOBILITÉ URBAINE MULTIMODALE DURABLE

12,9 M€

- Création d'**infrastructures de carburants alternatifs 8,5 M€**
- **Outils numériques** pour favoriser le report modal vers des modes doux ou partagés **4,4 M€**



VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE

48,9 M€

- **Aménagement et valorisation du patrimoine 28,6 M€**
- **Développement touristique dont la gestion des flux sur les sites sensibles 20,3 M€**



DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

47,8 M€

- **Traitement de sites en friches 22,7 M€**
- **Aménagement d'espaces publics durables 11 M€**
- Développement de **pôles d'échanges multimodaux 3,5 M€**
- **Amélioration de l'offre de soins**, avec notamment le soutien d'équipements de santé **New 10,6 M€**

New Tous les territoires normands sont éligibles et les projets doivent s'inscrire dans les stratégies de développement des EPCI.



NOUVEAUTÉS 2021-2027

Afin d'alléger les justificatifs à fournir dans les demandes d'aide, des options de coûts simplifiés sont prévues pour la quasi-totalité des mesures soutenues par le FEDER, le FSE+ et le FTJ. Celles-ci peuvent prendre la forme de taux forfaitaires pour certaines catégories de dépenses (par exemple, % des dépenses d'investissement permettant de couvrir les frais de personnel liés au projet), mais aussi de barème de coûts unitaires.

C'est le cas pour la formation professionnelle qualifiante et préparatoire, où les aides seront désormais forfaitisées selon le nombre de stagiaires diplômés, embauchés ou poursuivant une autre formation à la sortie de leur parcours, mais aussi pour la rénovation du logement social, où les projets bénéficieront d'une aide calculée sur le nombre de logements atteignant le niveau d'efficacité énergétique requis (typiquement, le label BBC).



FTJ New

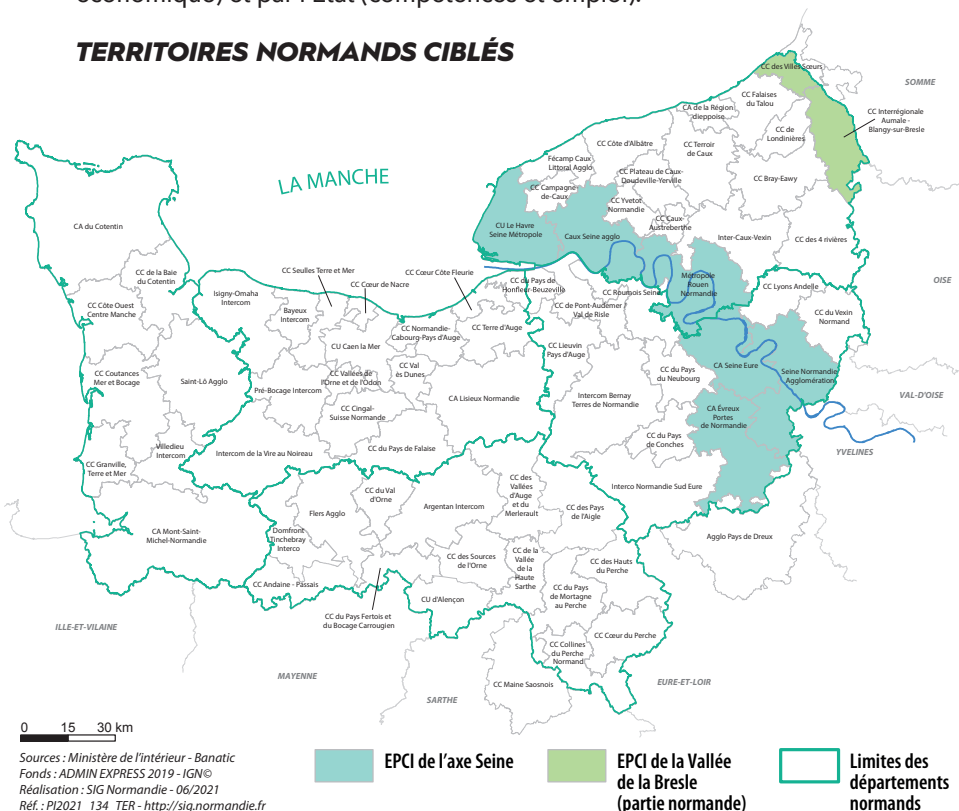
Le **Fonds pour une Transition Juste (FTJ)** est un nouveau fonds issu du Pacte vert européen qui s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne. Il vise à atténuer le coût socio-économique de la transition vers une économie zéro carbone sur les territoires les plus touchés par cette transition.

UNE TRANSITION JUSTE EN VALLÉES DE SEINE ET DE LA BRESLE

La Normandie s'est dotée d'un plan de transition juste pour les vallées de la Seine et de la Bresle, territoires qui concentrent les plus fortes émissions de gaz à effet de serre et le plus d'emplois dans les secteurs fortement émetteurs de CO2 : raffinage, chimie et production verrière.

Les fonds FTJ sont gérés à la fois par la Région Normandie (transition économique) et par l'État (compétences et emploi).

TERRITOIRES NORMANDS CIBLÉS



VOLET RÉGION :

SOUTIEN À LA TRANSITION DU TERRITOIRE VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE

103 M€

- ▶ Renforcement de l'économie circulaire **2 M€**
- ▶ Recherche et innovation **5,7 M€**
- ▶ Numérisation et connectivité numérique **3 M€**
- ▶ Investissements productifs des entreprises **73 M€**
- ▶ Investissements dans les énergies renouvelables et déploiement de technologies pour des énergies propres abordables **10 M€**
- ▶ Rénovation et modernisation des réseaux de chauffage urbain **8 M€**
- ▶ Réhabilitation des sites industriels contaminés **1 M€**



VOLET ÉTAT-DREETS :

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI

43,9 M€

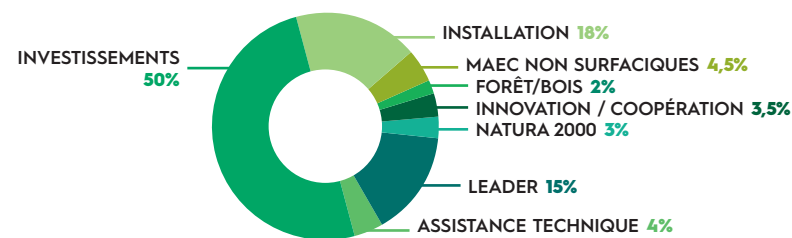
- ▶ Accompagnement des actifs à la transition écologique
- ▶ Traitement des conséquences sociales de la transition
- ▶ Accompagnement et insertion des demandeurs d'emploi

FEADER 2021-2026

La Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 est mise en œuvre en France via un Plan Stratégique National (PSN), géré par l'État.

La Région Normandie gère les mesures non surfaciques de ce plan, d'un montant de 202,6 M€.

Les acteurs du territoire normand peuvent également bénéficier de FEADER via les mesures gérées par l'État : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) surfaciques, conversion à l'Agriculture Biologique, assurance récolte.



7 THÉMATIQUES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Le FEADER intervient à hauteur de 60% à 80% de l'aide publique et la Région à hauteur de 20% à 40%.



1 INSTALLATION EN AGRICULTURE ET CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES ZONES RURALES 36,5 M€

Aide à l'**installation de jeunes agriculteurs** (âgés de moins de 40 ans), **installation de nouveaux agriculteurs** (âgés de plus de 40 ans) **New**, et création d'entreprises liées au secteur agricole. **Objectif** : soutenir **450 installations par an**.

2 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES, ALIMENTAIRES, FORESTIÈRES ET RURALES 101,3 M€

Soutien aux exploitations agricoles, aux investissements des entreprises de la filière équine, aux industries agro-alimentaires (IAA), aux scieries **New**, et aux investissements des entreprises de prestations de services dans les secteurs agricoles et forestiers. **Objectif** : aider **1500 exploitations agricoles**.

New Nouveau type d'action éligible pour la programmation 2021-2027.

3 TRANSITION DES PRATIQUES DANS LES SECTEURS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE 9,1 M€

Projets d'agriculteurs adoptant des pratiques favorables à l'environnement ou s'y engageant en sécurisant les conditions de la transition.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dont la **MAEC transition New** correspondant à une dotation forfaitaire pendant 5 ans basée sur une démarche de transition personnalisée avec des engagements à atteindre en 5 ans (diminution de 25% de l'indice mesurant la fréquence de l'utilisation des Phytosanitaires (IFT), amélioration de 15% du bilan carbone, autonomie protéique). **Objectif** : soutenir **500 contrats de transition**.

4 INNOVATION ET COOPÉRATIONS-PARTENARIATS EN AGRICULTURE 7,1 M€

Animation et pilotage de projets d'innovation, expérimentation ou communication et diffusion des résultats et valorisation des produits agricoles dans le cadre de partenariats.

5 FORÊT/BOIS 4 M€

Projets d'investissements globaux New regroupant plusieurs volets (par exemple : desserte forestière, amélioration des peuplements forestiers ou reboisement), soutien aux propriétaires forestiers et acteurs de la filière qui s'engagent sur une **approche multifonctionnelle et durable de la gestion de la forêt**, intégrant l'adaptation au changement climatique.

6 NATURA 2000 6,4 M€

Mise en œuvre, animation et révision des documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 en matière de biodiversité.

7 LEADER 30,5 M€

Soutien aux projets de **renforcement de l'attractivité des zones rurales**, (services à la personne, mobilité, digitalisation, environnement, économie locale, tourisme durable...) et aux approches novatrices (méthode, contenu et résultats), apportant une réelle valeur ajoutée aux territoires regroupés en Groupes d'Action Locale (GAL).



NOUVEAUTÉS 2023-2027

Pour maximiser l'effet levier des subventions, un recours aux instruments financiers (prêt d'honneur, garantie d'emprunt bancaire) est possible pour les dispositifs en lien avec l'installation en agriculture et avec les investissements dans les exploitations agricoles et agro-alimentaires.

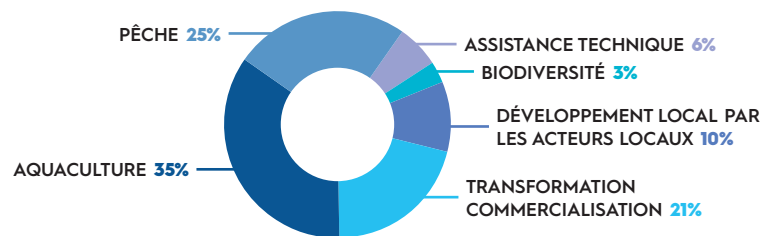
Afin d'alléger les justificatifs à fournir dans les demandes d'aide, des options de coûts simplifiés (montants ou taux forfaitaires, barèmes) sont introduites pour certaines dépenses.

Pour la programmation 2023-27, le dépôt des dossiers se fait désormais en ligne sur monespace-aides.normandie.fr

FEAMPA

26

Le **Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture** (FEAMPA) est l'instrument de financement de la politique commune de la pêche (PCP). La France gère le programme national FEAMPA 2021-2027, dont 26 M€ sont confiés à la Région Normandie.



5 PRIORITÉS THÉMATIQUES

1 LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE DURABLE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

6,6 M€

Parmi les projets soutenus figurent :

- ▶ L'installation des **jeunes pêcheurs**,
- ▶ **Les investissements à bord** (amélioration de la qualité des produits, sélectivité des engins de pêche, prévention des accidents du travail et sécurité à bord, remotorisation pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 des navires de pêche)
- ▶ **Le soutien aux ports de pêche**, aux **sites de débarque** et de **halles à marée**
- ▶ Le soutien à l'**innovation** dans le secteur de la pêche **New**

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS EN MER ET SUR LE LITTORAL, DONT LE SOUTIEN À L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'AQUACULTURE

0,7 M€

- ▶ **La lutte contre les déchets** en mer et sur le littoral **New**
- ▶ Le soutien à l'**innovation** **New**

New Nouveau type d'action éligible pour la programmation 2021-2027.



3 LA PROMOTION DES ACTIVITÉS AQUICOLES DURABLES ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLES

9 M€

- ▶ La **création d'entreprises**
- ▶ Les **investissements productifs** et pour améliorer les **conditions de travail**
- ▶ L'**innovation** **New**

4 LES INVESTISSEMENTS EN TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA MER

5,55 M€

- ▶ La **création d'entreprises**
- ▶ Les **investissements productifs** et pour améliorer les **conditions de travail**
- ▶ L'**innovation** **New**

5 LE SOUTIEN DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉES PAR LES ACTEURS LOCAUX (DLAL)

2,7 M€

LA RÉGION OU L'ÉTAT INTERVIENNENT ÉGALEMENT EN COMPLÉMENT DU FEAMPA À HAUTEUR DE 30% DE L'AIDE PUBLIQUE TOTALE ATTRIBUÉE POUR LES 4 PREMIÈRES PRIORITÉS ET À HAUTEUR DE 50% POUR LA PRIORITÉ 5.



POUR EN SAVOIR PLUS :
CONSULTER LE GUIDE DES AIDES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE NORMANDIE



NOUVEAUTÉS 2021-2027

Afin d'alléger les justificatifs à fournir dans les demandes d'aide, des forfaits (options de coûts simplifiés) sont introduits pour certaines dépenses.

Pour la programmation 2021-27, le dépôt des dossiers se fait désormais en ligne sur monespace-aides.normandie.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES FONDS EUROPÉENS EN NORMANDIE :

Retrouvez tous les documents clés
et les contacts par fonds et par thématique
sur le site www.europe.en-normandie.eu



POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE EN LIGNE :

RÉGION FEDER, FSE+, FTJ, FEADER et FEAMPA
monespace-aides.normandie.fr

ÉTAT - DREETS FSE+ et FTJ
<https://normandie.dreets.gouv.fr/>
<https://fse.gouv.fr>

